

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 février 2008**

CP 08/02-12

**LOCATION DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR  
ET DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE  
Avenant n° 1 au marché n° 48/06**

---

Le marché n° 48/06 relatif à la location de véhicules terrestres à moteur et de machines d'usage spécifique a été conclu le 15 mai 2006 avec la Société GASCOGNE LOCATION.

Le présent avenant a pour objet :

- de remplacer la Société GASCOGNE LOCATION dans l'exécution du marché n° 48/06, suite à la décision en date du 27/04/2007 de la Société BERGERAT MONNOYEUR LOCATION de procéder à la dissolution de sa filiale.

- d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société BERGERAT MONNOYEUR LOCATION.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 48/06 relatif à la location de véhicules terrestres à moteur et de machines d'usage spécifique conclu le 15 mai 2006 avec la Société GASCOGNE LOCATION.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 48/06 relatif à la location de véhicules terrestres à moteur et de machines d'usage spécifique conclu le 15 mai 2006 avec la Société Gascogne Location ayant pour objet :
  - de remplacer la Société Gascogne Location dans l'exécution du marché n° 48/06, suite à la décision en date du 27/04/2007 de la Société Bergerat Monnoyeur Location de procéder à la dissolution de sa filiale,
  - d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société Bergerat Monnoyeur Location ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,